

11.04.2013 - 13:15 Uhr

## « Un cadre équitable pour la migration des soignants » nouvelle prise de position de Caritas Suisse

Luzern (ots) -

Pour pouvoir assurer une prise en charge à domicile de leurs proches âgées, de plus en plus de ménages suisses engagent du personnel soignant venant d'Europe de l'Est. Ces gens travaillent souvent dans des conditions précaires qui relèvent parfois même de l'exploitation. Une prise de position de Caritas Suisse montre que la Suisse doit définir des conditions cadres plus équitables. C'est pourquoi Caritas demande au Conseil fédéral et au Parlement de ratifier immédiatement la Convention no. 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui doit garantir les droits fondamentaux des travailleurs domestiques. Il s'agit là d'un premier pas important.

La « Convention pour les droits des travailleurs domestiques » (Convention 189 de l'OIT) a été ratifiée à Genève en juin 2011. Pour la première fois, les travailleurs domestiques sont ainsi reconnus en tant qu'employés jouissant de droits bien définis et mis sur pied d'égalité avec d'autres travailleurs. Les conditions cadres définissent un repos hebdomadaire d'au moins 24 heures d'affilée, une indemnisation des heures supplémentaires et le respect de salaires minimaux. En Suisse aussi, les rapports de travail conclus avec des travailleurs domestiques ne respectent souvent même pas ces normes minimales. Les migrant-e-s qui ont un statut de séjour précaire sont notamment exploité-e-s sans vergogne. Dans sa nouvelle prise de position intitulée « Un cadre équitable pour la migration des soignants », Caritas Suisse demande que cela change. D'autant plus qu'un nombre croissant de ménages suisses engagent des migrant-e-s d'Europe de l'Est pour la prise en charge de leurs proches âgés. La Suisse a une responsabilité à endosser pour que ces rapports de travail obéissent à des règles équitables.

La prise de position indique aussi d'autres mesures nécessaires pour définir un cadre équitable à la migration pendulaire. Il faut notamment respecter les conditions minimales en vigueur depuis 2011 dans le cadre du contrat de travail dit normal. Caritas voit en outre la nécessité d'examiner de nouveaux modèles de financement pour les tâches domestiques, afin que les ménages les plus faibles sur le plan économique obtiennent aussi la possibilité d'assurer une prise en charge professionnelle de leurs proches à domicile.

Caritas Suisse place depuis l'automne 2012 des professionnels des soins d'Europe de l'Est chez des personnes âgées qui ont besoin d'une prise en charge à domicile. Avec son homologue roumaine, elle s'engage pour que des soignantes et des soignants bien qualifié-e-s viennent travailler en Suisse pour une durée limitée, à des conditions équitables.

Lien vers la prise de position : [www.caritas.ch/prisesdeposition](http://www.caritas.ch/prisesdeposition) Compléments d'information sur le projet « En de bonnes mains » : [www.caritas.ch/endebonnesmains](http://www.caritas.ch/endebonnesmains)

Contact:

Indication aux rédactions :

Marianne Hochuli, Service Politique migratoire, responsable du Secteur Études, Caritas Suisse, se tient à disposition au 041 419 23 20, courriel [mhochuli@caritas.ch](mailto:mhochuli@caritas.ch), pour de plus amples informations.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100736082> abgerufen werden.